



# Médecins Sans Frontières Luxembourg Association sans but lucratif (A.s.b.l.)

## Comptes annuels révisés au 31 décembre 2025

68, rue de Gasperich  
L-1617 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg : F4090

Walenty Christophe (Apr 20, 2026 20:11:02 GMT+2)

## Table des matières

Rapport d'audit	2 - 5
Bilan	6
Compte de pertes et profits	7
Annexe	8 - 16

**Bilan au 31 décembre 2025**  
(Exprimé en Euros)

<b>ACTIF</b>	<b>Note(s)</b>	<b>2025 EUR</b>	<b>2024 EUR</b>
<i>Actif immobilisé</i>			
▪ Immobilisations incorporelles	2.2,3	209 691	35 867
▪ Immobilisations corporelles	2.3,4	23 778	27 111
		<b><u>233 469</u></b>	<b><u>62 978</u></b>
<i>Actif circulant</i>			
Créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an :	2.4		
▪ financements à recevoir		41 842	44 682
▪ créances sur d'autres sections MSF	5	146 142	27 802
▪ autres créances	6	793 773	696 033
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		2 130 727	1 682 430
		<b><u>3 112 484</u></b>	<b><u>2 450 947</u></b>
<b>Total du bilan (Actif)</b>		<b><u>3 345 953</u></b>	<b><u>2 513 925</u></b>
<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>			
	<b>Note(s)</b>	<b>2025 EUR</b>	<b>2024 EUR</b>
<i>Fonds propres</i>			
▪ résultats reportés	2.6,7	1,668,586	1 913 319
▪ résultat de l'exercice	2.6,7	120 430	(244 733)
		<b><u>1 789 016</u></b>	<b><u>1 668 586</u></b>
<i>Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an :</i>			
▪ dettes envers d'autres sections MSF	8	1 300 661	644 455
▪ dettes envers autres organisation privées		-	11 178
▪ dettes sur achats et prestations de services		158 849	63 286
▪ dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		78 831	86 148
▪ autres dettes		18 596	40 272
		<b><u>1 556 937</u></b>	<b><u>845 339</u></b>
<b>Total du bilan (Passif)</b>		<b><u>3 345 953</u></b>	<b><u>2 513 925</u></b>

## Compte de pertes et profits pour exercice se clôturant au 31 décembre 2025 (Exprimé en Euros)

	Note(s)	2025 EUR	2024 EUR
<u>Chiffre d'affaires net</u>			
▪ Dons reçus de particuliers & de sociétés	9	8 519 131	7 611 302
▪ Dons reçus d'organisations privées		-	-
▪ Financements publics et institutionnels	10	9 992	-
Autres produits d'exploitation		30 921	115 742
Participation aux missions conduites par d'autres sections MSF et partenaire de MSF	11	(5 129 724)	(5 012 395)
Autres charges externes	12	(1 153 602)	(907 406)
<u>Frais de personnel</u>			
▪ Salaires et traitements	13	(1,836,891)	(1 754 323)
<u>Charges sociales</u>			
▪ couvrant les pensions		(181 232)	(130 511)
▪ autres charges sociales		(107 815)	(141 421)
Corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles		(15 971)	(16 188)
Autres intérêts et autres produits financiers		1 798	392
Intérêts et autres charges financières		(16 177)	(9 925)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b><u>120 430</u></b>	<b><u>(244 733)</u></b>

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025

### Note 1 - Généralités

L'Association sans but lucratif MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières Luxembourg A.s.b.l. (ci-après l'Association), est une association de droit privé à vocation internationale et a été créée le 24 mars 1986. Les statuts ont été modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2025. Le siège est établi à Luxembourg. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

MSF Luxembourg a pour objet de mettre en œuvre l'ensemble des actions et moyens nécessaires à la réalisation de la mission humanitaire médicale définie par la Charte de Médecins Sans Frontières International, et notamment :

*a) Fourniture de soins et assistance humanitaire :*

Porter assistance, sans aucune discrimination de race, religion, philosophie ou politique, aux populations en détresse, exclues des soins ou victimes de catastrophes d'origine naturelle ou humaine, de situations de belligérance, d'épidémies, de violences ou d'autres crises humanitaires.

Intervenir dans la neutralité, l'impartialité et l'indépendance, conformément aux principes éthiques et déontologiques, en respectant le droit à l'assistance humanitaire.

*b) Mobilisation des ressources humaines et matérielles :*

Réunir et mobiliser les médecins, les professionnels de santé et toute personne pouvant mettre leurs compétences au service des actions humanitaires de l'association.

Mettre à disposition les moyens humains, matériels, logistiques, ainsi que les médicaments et autres ressources médicales nécessaires pour assurer des soins de qualité dans les délais les plus brefs.

*c) Sensibilisation et information :*

Informier et sensibiliser le public, les donateurs, et les institutions publiques ou privées concernées sur les situations de détresse auxquelles les équipes de MSF Luxembourg sont confrontées.

Promouvoir le droit à l'assistance médicale humanitaire auprès des autorités et du grand public.

*d) Recherche et développement :*

Soutenir et participer à des travaux de recherche, de développement et de mise en œuvre de moyens diagnostiques et thérapeutiques efficaces, visant à améliorer la qualité des soins fournis dans les contextes de crise.

Contribuer à l'amélioration des compétences médicales et opérationnelles locales dans les pays d'intervention.

## **Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)**

### *e) Formation et perfectionnement :*

Mettre en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement pour ses membres et toute autre personne pouvant bénéficier de ces enseignements en vue d'améliorer leur capacité à répondre aux crises humanitaires.

### *f) Collaboration internationale et actions logistiques :*

Collaborer avec des organisations et institutions nationales et internationales, en tant que fondateur, administrateur ou partenaire, et participer à la création de filiales, succursales, ou autres entités juridiques pour faciliter les interventions humanitaires.

Réaliser toute opération, qu'elle soit civile, commerciale, mobilière ou immobilière, nécessaire pour atteindre ses objectifs, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### *g) Collecte de fonds et soutien financier :*

Organiser des activités de collecte de fonds et accepter les dons, subventions, legs et autres sources de financement nécessaires à la poursuite de sa mission humanitaire.

Conclure tout contrat ou arrangement approprié avec des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, pour la réalisation de son objet.

L'association, conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur, jouit de la capacité la plus large pour entreprendre toutes les activités nécessaires à la réalisation de son objet non lucratif.

## **Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation**

Les comptes annuels de l'Association sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation suivis sont ceux de la loi modifiée du 19 décembre 2002 et déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptée par l'Association sont les suivantes :

## **Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)**

### **Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation (suite)**

#### **2.1 Conversion des postes en devises**

L'Association tient sa comptabilité en Euros.

Les opérations courantes libellées en devises sont converties et comptabilisées aux cours moyens du mois en cours. Les gains et pertes de change ainsi réalisés sont portés au compte de pertes et profits.

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Seules les pertes de change constatées et supérieures à EUR 100 sont comptabilisées ; les gains de change constatés ne sont portés en recettes qu'en cas de fermeture du compte bancaire et livre de caisse concerné par la devise.

#### **2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur quatre ans, à l'exception des développements de systèmes informatiques d'ampleur. En 2025, MSF Luxembourg a modernisé son système de gestion des donateurs et des dons (CRM), qui sera mis en service en 2026. Ce projet d'ampleur sera amorti sur 10 ans. Le système précédent a été en service pendant 12 ans.

#### **2.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation. Les taux utilisés sont les suivants :

- |                          |          |
|--------------------------|----------|
| - Immeubles              | 5 %      |
| - Autres immobilisations | 7 - 33 % |

#### **2.4 Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

#### **2.5 Comptes de régularisation – Actif**

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

## **Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)**

### **Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation (suite)**

#### **2.6 Affectation du résultat de l'exercice**

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes, est systématiquement affecté en résultats reportés.

#### **2.7 Dettes**

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

#### **2.8 Dons-héritages**

Les héritages sont enregistrés à la date de certification du notaire.

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)

<b>Note 3 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>2025 EUR</b>	<b>2024 EUR</b>
Coût d'acquisition au début de l'exercice	142 535	142 535
Acquisitions au cours de l'exercice *	186 462	-
Cessions au cours de l'exercice	-	-
<b>Coût d'acquisition à la fin de l'exercice</b>	<b><u>328 997</u></b>	<b><u>142 535</u></b>
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	106 668	94 030
Corrections de valeur de l'exercice	12 638	12 638
<b>Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice</b>	<b><u>119 306</u></b>	<b><u>106 668</u></b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b><u>209 691</u></b>	<b><u>35 867</u></b>

\* cfr Note 2.2

<b>Note 4 - Immobilisations corporelles</b>	<b>2025 EUR</b>	<b>2024 EUR</b>
Coût d'acquisition au début de l'exercice	1 364 870	1 364 870
Acquisitions au cours de l'exercice *	-	-
Cessions au cours de l'exercice	-	-
<b>Coût d'acquisition à la fin de l'exercice</b>	<b><u>1 364 870</u></b>	<b><u>1 364 870</u></b>
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	1 337 759	1 334 208
Corrections de valeur de l'exercice	3 333	3 551
Corrections de valeur de biens cédés	-	-
<b>Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice</b>	<b><u>1 341 092</u></b>	<b><u>1 337 759</u></b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b><u>23 778</u></b>	<b><u>27 111</u></b>

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)

### Note 5 - Créances sur d'autres sections MSF

Les créances sur d'autres sections MSF se composent comme suit :

	<b>2025</b> <b>EUR</b>	<b>2024</b> <b>EUR</b>
<b>MSF Belgique</b>	11 402	9 256
<b>MSF France</b>	12 874	-
<b>MSF Holland</b>	-	9 812
<b>Fondation MSF pour la Recherche Humanitaire</b>	107 432	-
<b>Autres Sections MSF</b>	14 434	8 734
	<b><u>146 142</u></b>	<b><u>27 802</u></b>

### Note 6 – Autres Créances

Les autres créances se composent principalement d'un legs pour lequel l'Association dispose de la nue-propriété pour un montant de 684 000 EUR (2024 : 684 000 EUR). Le reste porte sur des dons annoncés ou à réallouer mais non encore reçus sur les comptes au 31/12/2025.

### Note 7 - Résultats reportés

	<b>2025</b> <b>EUR</b>	<b>2024</b> <b>EUR</b>
Résultats reportés au début de l'exercice	1 913 319	2 106 504
Résultat de l'exercice précédent	(244 733)	(193 185)
<b>Résultats reportés à la clôture de l'exercice</b>	<b><u>1 668 586</u></b>	<b><u>1 913 319</u></b>

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)

### Note 8 - Dettes envers d'autres sections MSF

Elles concernent essentiellement des dettes sur le financement de projets réalisés par d'autres sections MSF, et se composent comme suit :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<b>MSF Belgique</b>	1 132 254	501 254
<b>MSF Canada</b>	7 200	-
<b>MSF Irlande</b>	2 835	-
<b>MSF Espagne</b>	11 839	-
<b>MSF Suisse</b>	27 640	-
<b>MSF International</b>	45 983	75 857
<b>Fondation MSF pour la Recherche Humanitaire</b>	-	25 522
<b>MSF France</b>	72 910	26 230
<b>Autres Sections MSF</b>	-	15 592
	<b><u>1 300 662</u></b>	<b><u>644 455</u></b>

### Note 9 - Dons reçus de particuliers & de sociétés

Les dons reçus des particuliers & des sociétés sont comptabilisés en fonction de leur date de réception effective.

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Dons non dédiés*	7 039 407	6 146 959
Dons dédiés	1 479 724	1 464 343
<b>Dons reçus de particuliers et de sociétés</b>	<b><u>8 519 131</u></b>	<b><u>7 611 302</u></b>

\*Inclut 618 € de cotisations de membres associatifs

Pour les dons affectés à des projets précis, les sommes perçues sont considérées comme des produits pour leur globalité.

La partie des dons non utilisés en fin d'exercice est transférée du compte de pertes et profits dans le poste « fonds disponibles pour projets futurs» (néant en 2024 et 2025).

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)

### Note 10 - Financements publics et institutionnels

Les financements publics et institutionnels sont comptabilisés au compte de résultat en fonction des engagements contractuels de ceux-ci.

A la date de la clôture, ils se composent comme suit :

	<b>2025</b> <b>EUR</b>	<b>2024</b> <b>EUR</b>
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	9 992	-
	<b><u>9 992</u></b>	<b><u>=</u></b>

### Note 11 - Participation aux missions conduites par d'autres sections MSF

Ce poste concerne principalement la participation à des missions conduites par MSF Belgique.

### Note 12 - Autres charges externes

Les autres charges externes se composent comme suit :

	<b>2025</b> <b>EUR</b>	<b>2024</b> <b>EUR</b>
Frais administratifs du siège	969 842	674 974
Projets Internationaux MSF	183 760	232 432
	<b><u>1 153 602</u></b>	<b><u>907 406</u></b>

La variation de la contribution aux projets internationaux, s'explique par l'application d'une méthode de calcul basée sur les revenus de la section au cours de l'exercice précédent, appliquée au budget MSF International pour l'année concernée (en 2025, 0.32%).

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)

### Note 13 - Frais de personnel

Les frais de personnel (salaires et traitements ainsi que les charges sociales) se présentent comme suit :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Personnel siège	1 836 891	1 754 323
Charges sociales	289 047	271 932
	<b><u>2 125 938</u></b>	<b><u>2 026 255</u></b>

L'Association a employé 27,64 ETP (Face to Face and Télémarketing inclus) en moyenne au cours de l'exercice 2025 (25,23 ETP en 2024).

Au cours de l'exercice, l'Association a employé 1,85 ETP détachés par d'autres sections et a détaché 2,74 ETP dans d'autres sections. Ces frais et produits sont également comptabilisés au niveau des salaires.

Le montant global du personnel refacturé par et à MSF-Luxembourg représente respectivement un montant de 327 553 EUR et 546 585 EUR (2024 : 179 825 EUR et 478 819 EUR). Le personnel refacturé par MSF Luxembourg comprend les International Mobile Staff, le personnel IO sous contrat luxembourgeois et les frais de personnel engagés pour le compte de la Fondation. Les frais refacturés à MSF Luxembourg sont principalement composés du staff LuxOR sous contrat belge, ainsi que le staff refacturé à LuxOR pour les besoins de ses projets.

### Note 14 - Engagements

L'Association n'a pas contracté d'engagements au 31 décembre 2025.

### Note 15 – Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y pas d'évènements postérieurs à la clôture ayant un impact sur les comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2025.